

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE234

présenté par

M. Caron, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et
M. Walter

ARTICLE 1ER B

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« les petits réacteurs modulaires, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons supprimer la référence aux petits réacteurs modulaires ou SMR.

Ce type de réacteurs posent plusieurs problèmes, notamment les deux suivants en plus des autres limites que le nucléaire pose.

Tout d'abord, d'après plusieurs rapports, la construction de SMR pourrait conduire à ouvrir la production électrique au secteur privé et à la concurrence. Il est fort à craindre que certaines industries, fortement consommatrice d'électricité soient tentées de développer au sein de leurs installations des SMR. Nous souhaitons pour notre part que les SMR comme le nucléaire très diffus – l'IRSN a d'ailleurs produit beaucoup de rapports sur ces questions – restent sous l'égide de la puissance publique. Il s'agit d'une question

De plus, les SMR ne sont qu'au stade d'étude et une production en série ne devraient pas voir le jour avant 2040. Ils ne permettent donc pas de répondre à l'urgence climatique et à l'effort de décarbonation, du fait des délais importants de construction. Le Haut Conseil pour le climat (HCC), dans son rapport annuel de juin 2022, a souligné que les investissements annoncés pour le nucléaire « prendront plus d'une décennie à se concrétiser et sont sujets à beaucoup d'incertitudes ».

C'est pourquoi nous demandons la suppression de la référence aux SMR.